

vendredi 02 mai 2014

DEVIS D1405002



AÉROPORT TOULOUSE BLAGNAC
Mme BARRE Josiane
Aéroport
31700 BLAGNAC

Vos références
CCTP - Prestations maintien application ANNUAIR

Objet: Proposition de prix

Observations : Prestations maintien application ANNUAIR

Devis suivi par JONCKEAU David

REF	DESIGNATION	QTÉ	P.U.	Prix H.T. €
AGPG010020	Mise à jour d'ANNUAIR pour la compatibilité avec les dernières versions d'Internet Explorer. - Vérification pour chaque version d'Internet Explorer de la version 7 à la version 11, - Adaptation du code source, - Tests de bon fonctionnement	2	670.00	1 340.00
AGPG010020	Remise en conditions opérationnelles et modification de la fonctionnalité d' emailing. - Correction du code source d'envoi des emails pour le rendre opérationnel, - Développement de la rédaction des emails sous forme de texte enrichi (sans modèle-type), - Tests de bon fonctionnement	2	670.00	1 340.00
AGPG010016	Installation et mise en production chez le client, accompagnement des utilisateurs, transfert de compétences au service informatique	1	670.00	670.00

TOTAL HT 3 350.00

Base TVA	TVA	TOTAL TTC
3 350.00	670.00	4 020.00

Les prix présentés sont valables 5 semaines

vendredi 02 mai 2014

DEVIS D1405002



AEROPORT TOULOUSE BLAGNAC
Mme BARRE Josiane
Aéroport
31700 BLAGNAC

I. - CHAMP D' APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Les présentes conditions générales de vente, s'appliquent de plein droit à toute vente entre l'Acheteur et le Vendeur.
2. Le Vendeur rappelle que les produits sont vendus aux professionnels exclusivement et qu'en conséquence, les conditions générales de vente, proposées par le Vendeur et acceptées par l'Acheteur, ainsi qu'il sera dit ci-après, sont la loi des parties, ne peuvent être révoquées que de leur consentement mutuel et doivent être exécutées de bonne foi.
3. La vente est réputée parfaite et conclue à la date d'acceptation sans réserve de la commande par le Vendeur.

II. - COMMANDE

4. Toute commande par l'Acheteur, implique nécessairement l'adhésion sans réserves aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le Vendeur.
5. L'acceptation de la commande par le Vendeur résulte de l'établissement et l'envoi de la facture.

V. - PRIX

La fixation du prix :

6. Les prix sont nets, hors taxes et sans escompte, basés sur les conditions économiques en vigueur au jour de la commande et peuvent être révisés en fonction de l'évolution de ces conditions économiques, ce que l'Acheteur accepte expressément.
7. Les devis, sont valables au jour de leur établissement et pour une durée de 5 semaines. Le Vendeur se réserve la faculté de modifier son offre, ce que l'Acheteur accepte expressément, lors de la confirmation de la commande par l'Acheteur.
8. Tout paiement qui est fait au Vendeur s'impute sur les sommes dues quelle que soit la cause, en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Le paiement du prix :

9. Toute commande doit être accompagnée du formulaire « Condition Générale » dûment rempli, daté portant cachet et signature accompagnée de la mention « bon pour accord »
10. Les factures sont payables comptant.
11. Elles sont émises de la façon suivante :
100% : à la facturation
12. Aucun motif ou litige ne peut justifier le non-paiement de factures et en cas de non paiement de celles-ci, le Vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.
13. Tout paiement postérieur à la date figurant sur la facture ou tout défaut de paiement entraînera systématiquement l'exigibilité des frais bancaires d'impayés, des frais de recouvrement et des intérêts calculés par application au nombre de jours de retard d'un taux égal à une fois et demi le taux d'intérêts légal, réduit prorata temporis, tout mois commencé étant dû, et majorés d'une somme fixe de 15 euros HT, TVA en sus, par dossier.
14. Le défaut de paiement d'une échéance rend immédiatement exigible les autres créances échues ou à échoir. Pour tout dossier transmis au contentieux pour recouvrement, les sommes dues, y compris les frais et intérêts de retard, seront majorées automatiquement de 15% que l'Acheteur défaillant s'engage à payer.

VI. - RESERVE DE PROPRIETE

15. Les produits sont vendus sous réserve de propriété.
16. Le Vendeur conserve la propriété des produits jusqu'au paiement complet et effectif du prix et de ses accessoires, par l'Acheteur.
17. En cas de défaut de paiement, le Vendeur pourra revendiquer les produits et résoudre la vente.
18. La restitution des produits revendiqués par le Vendeur se fera aux frais de l'Acheteur qui en fera l'avance et à défaut, remboursera les frais avancés par le Vendeur, sur simple demande.
19. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert, dès livraison, des risques des produits vendus.

VII. - RECLAMATIONS ET LITIGES :

20. A partir de la date de signature du bon de validation, livraison, l'Acheteur dispose de 3 jours ouvrés pour signaler par écrit et par courrier recommandé au siège social du Vendeur, la non-conformité.
21. Il appartiendra à l'Acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés.
22. Il devra laisser au Vendeur facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y remédier.
23. Au-delà de ce délai, l'Acheteur reconnaît, sans restriction, ni réserve, que le matériel livré est conforme à celui défini avec le Vendeur.

VIII. - JURIDICTION COMPETENTE.

24. Tous différends relatifs à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente, quels qu'en soit la nature, la cause ou la conséquence, seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de TOULOUSE (31), statuant au fond ou en référé, nonobstant la pluralité de défendeurs et même au cas de demande incidente, d'appel en cause et/ou en garantie ou de déclaration de jugement commun.

Bon pour accord :